



FAQ : Foire aux questions

Le nom

Pourquoi ce lieu s'appelle-t-il « La Maison de Tara » ?

Tara est la représentation féminine de la compassion dans le bouddhisme. Dans le judaïsme, « faire Tahara » est l'expression utilisée pour la préparation du corps par des membres de la communauté avant son ensevelissement. En Irlande, Tara est un lieu très sacré.

Statuts

La Maison de Tara est une fondation laïque, à but non lucratif, reconnue d'utilité publique.

Finances

La Maison de Tara est financée par des dons provenant de communes, de fondations, d'institutions, de sociétés et de privés et d'autre part par une participation financière du patient. (la plaque commémorative de la maison indique les noms des grands donateurs constitutifs).

Qui peut venir à la Maison de Tara ?

La Maison accueille des personnes ayant besoin de soins palliatifs (compatibles avec un maintien à domicile) pour un hébergement de fin de vie (de quelques jours à quelques semaines et jusqu'à leur décès). Ces personnes peuvent aussi venir y faire une période d'essai pendant une ou deux semaines à n'importe quel moment de leur parcours thérapeutique. De cette façon ils pourront faire l'expérience de ce que leur offre la Maison de Tara. Ainsi, quand la fin de vie deviendra difficile à domicile, ils pourront choisir de venir à la Maison de Tara en toute confiance.

Y-a-t-il des exceptions ?

Les seules exceptions sont les personnes qui souffrent soit

- de tuberculose active
- de maladies psychiques graves.

Quelle est la politique d'admission ?

Une décision est prise conjointement entre le patient, ses proches, le médecin traitant ou spécialiste et la directrice de la Maison de Tara.

Y-a-t-il des patients prioritaires ?

Nous sommes très généreusement soutenus par la Commune de Chêne-Bougeries. Si un choix entre plusieurs personnes devait être fait, les habitants de la Commune seraient naturellement favorisés.

Qui sont les responsables de la Maison ?

La fondation est dirigée par un conseil de fondation composé de onze personnes. Un comité de direction composé de la directrice (employée rémunérée) ainsi que de deux membres du conseil gère la maison et rend des comptes au conseil de fondation.

Les garde-malades en charge de la Maison pendant la nuit ainsi que l'assistante de direction (poste administratif à mi-temps) sont également rémunérés. Les 80 bénévoles polyglottes qui accompagnent les patients offrent un soutien aux familles, préparent les repas, travaillent au jardin, font les courses et soutiennent le fonctionnement général de la maison. L'un ou l'autre des membres du comité de direction peut également être appelé en renfort en cas de besoin.

Y-a-t-il un médecin ou une infirmière résidant ?

Les patients sont suivis par leur médecin traitant habituel et les soignants de l'organisme d'aide à domicile. Si la charge pour le médecin traitant lui semble trop lourde à ce stade de la maladie (possibilité d'appel 24h/24), ou que le patient n'a pas de médecin traitant, un médecin praticien en soins palliatifs du GGSP (Groupement genevois des praticiens en soins palliatifs) pourra lui être proposé pour alléger la prise en charge ou pour une prise en charge totale.

Combien coûte le séjour à la Maison de Tara ?

Le coût pour le patient est de CHF 150.- par jour comprenant une chambre privée, meublée avec un équipement adapté des plus moderne (un lit électrique médicalisé de dernière génération, une sonnette, TV, accès internet, tous les repas et boissons, une présence jour et nuit ainsi qu'un accompagnement des proches et un suivi du deuil si désiré). Avec l'aide d'une ergothérapeute, nous avons équipé nos salles d'eau afin qu'elles répondent aux besoins spécifiques des personnes en fin de vie. Chaque chambre dispose également d'un lit d'appoint pour un proche désirant y passer la nuit.

Ce montant de CHF 150.- représente la moitié des frais effectifs encourus par la Maison de Tara. L'autre moitié est couverte par des dons.

Les frais sont-ils remboursés par les assurances maladie ?

Le montant de CHF 150.- pour l'hébergement en pension complète n'est pas remboursé par les assurances. Seules les factures des soins médicaux et para-médicaux sont remboursées et continuent d'être envoyées au domicile du patient.

Que se passe-t-il si une personne n'a pas les moyens de payer les CHF 150.- ?

Les personnes ayant des difficultés financières pour payer cette somme pourront être soutenues par diverses institutions. La Ligue genevoise contre le cancer, Pro Senectute, la Commission sociale de la Ville de Genève et l'association « Appuis aux aînés » sont prêts à fournir une aide directement aux personnes, après examen de leur situation financière.

En cas de difficultés financières, un tarif de pension réduit peut être envisagé pour les personnes ne recevant pas le soutien de ces autres institutions. La fondation de la Maison de Tara peut décider de contribuer à diminuer sensiblement le prix de pension par le biais de son fonds de solidarité.

Les résidents peuvent-ils venir accompagnés de leurs animaux de compagnie ?

Nous sommes conscients du rôle important qu'un animal peut tenir dans la vie d'une personne, et nous ferons notre possible pour accueillir l'animal du résident, à condition qu'il soit propre, socialisé et vermifugé. Cependant, le résident est responsable pour tous les coûts liés à l'animal (par ex. nourriture, frais vétérinaire etc.). Avant l'entrée à la Maison de Tara, une prise en charge future de l'animal doit être organisée en cas de décès du résident ou de départ dans une autre institution.

Qu'en est-il d'Exit ?

Le suicide assisté ne peut pas être pratiqué à la Maison de Tara. Cependant, si le résident se décide à faire appel à Exit, elle organisera son retour à domicile. Dans la mesure du possible, des bénévoles de la Maison de Tara pourront continuer leur accompagnement à domicile si le résident le désire et jusqu'à l'arrivée d'Exit.

Heures de visite

Les visites sont autorisées à toute heure, jour et nuit.

Notre vision

Elle se résume dans la citation suivante de Dame Cecily Saunders qui a créé le mouvement des hospices en Angleterre : *« Vous êtes important parce que vous êtes vous et vous compterez jusqu'au dernier instant. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, non seulement pour vous aider à mourir en paix, mais à vivre jusqu'à la fin. »*

Comment puis-je aider ?

Vous pouvez nous aider financièrement en faisant un don : voir la brochure « Les amis de la Maison de Tara » et notre site internet : www.lamaisondetara.ch.

Vous pouvez également devenir un de nos bénévoles (voir le site internet). Parlez-en autour de vous pour que la Maison de Tara puisse être connue de tous. Pensez à prendre quelques brochures à distribuer. Elles expliquent ce que nous faisons. Vous pouvez aussi proposer à vos amis d'aller consulter notre site web.

Chêne-Bougeries, le 13 août 2012